

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0402 Défense nationale**

Interpellation de M. David GEERTS au ministre de la Défense sur « son déplacement officiel aux Seychelles ».

➤ **0403 Intérieur**

Interpellation de Mme Sarah SMEYERS au premier ministre sur « l'indemnité de préavis supplémentaire pour les ouvriers et la nouvelle mesure anti-crise prise par le Cabinet restreint le 15 décembre 2009 ».

➤ **0404 Justice**

Interpellation de M. Bert SCHOOFS au ministre de la Justice sur « un nouveau décès dû à la drogue à la prison de Hasselt ».

➤ **0405 Défense nationale**

Interpellation de M. Bruno STEVENHEYDENS au ministre de la Défense sur « les critiques formulées par le chef d'état-major à propos des plans d'économies, de la restructuration, du service militaire volontaire et du clientélisme politique ».